



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne

Section : Bâtiment

Option : Peinture-revêtements

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Monsieur Stéphane AUBRIOT
Inspecteur de l'éducation nationale
Président du jury

SOMMAIRE

Éléments statistiques

Épreuve d'admissibilité

- Définition de l'épreuve.
- Remarques générales sur le fond et la forme.
- Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie.
- Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie.

Épreuve d'admission

- Définition de l'épreuve.
- Partie pratique.
- Exposé et entretien avec les membres du jury.

Remerciements

Les épreuves d'admission du CAPLP interne « Bâtiment option Peinture-Revêtements » se sont déroulées dans d'excellentes conditions au lycée général et technologique Rosa Parks à la Roche sur Yon en Vendée (académie de Nantes) du 18 au 21 mars 2024. Le directoire et les membres du jury adressent ses plus vifs remerciements à Madame la Proviseure, Madame la Proviseure adjointe, Monsieur le DDFPT du Lycée Rosa Parks ainsi qu'à l'ensemble du personnel, agents région et professeurs de l'établissement pour l'accueil chaleureux, la bienveillance et le dévouement qui leur a été réservé.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

CAPLP interne Bâtiment option Peinture revêtement

Nombre de candidats inscrits	31	Femmes	Hommes
Nombre de postes offerts au concours	7		
Nombre de candidats ayant déposé un dossier RAEP	18	3	15
Nombre de candidats admissibles	14	4	10
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	12	3	9
Nombre de candidats admis	7	3	4
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire (LC)	1	0	1
Epreuve d'admissibilité			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	15	15	11.5
Moyenne générale des candidats admissibles	9.64	12.16	8.95
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	6	10	6
Ensemble des épreuves (admissibilité + admission)			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	12.5	X	
Moyenne générale des candidats admis	10.76	11.50	10.21
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	9.33		X
Moyenne des points obtenus par le candidat inscrit sur LC	9		X

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (Coefficient 1)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Définition de l'épreuve

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel. Dans un premier temps, dans le cadre de l'activité liée à l'option du concours « Peinture revêtement » sous forme d'un tableau indiquant les noms des entreprises, la fonction dans l'entreprise et la durée d'exercice. Dans un deuxième temps, dans le cadre des activités liées à l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques en lien avec l'option concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Devra être mis en avant l'approche pédagogique liée à la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi qu'une visualisation de la réalisation par les élèves support de l'analyse. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à/au(x) :

- La conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement ;
- Niveau de formation, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux ;
- La transmission des connaissances ;
- Compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels ;
- La conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation ;
- La liaison avec les autres enseignements ;
- La liaison avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite en lien avec l'option du concours ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la clarté de présentation et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Remarques générales sur le fond et la forme

Le jury a constaté, pour une grande majorité des candidats, le respect du cahier des charges tel que défini par l'arrêté régissant le concours. Il est dommage de constater encore que quelques candidats ne respectent pas le cahier des charges de l'épreuve (nombre de page, pagination, police, mise en forme, interligne ...). Parfois les annexes ne sont pas exploitées dans le dossier du candidat.

Cependant, un certain nombre de dossiers ne présentent aucune expérience significative correspondant à l'option du concours présenté « Peinture-revêtement ». Le jury recommande aux futurs candidats de s'assurer de la bonne adéquation entre leurs expériences professionnelles et du concours présenté.

Le jury a apprécié :

- les dossiers structurés, paginés ;
- la bonne qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- les documents techniques de qualité en lien avec les activités pédagogiques (en annexe) ;
- les documents proposés aux élèves avec l'intégration du numérique.

Le jury a déploré dans certains dossiers :

- le manque d'indication temporelle des expériences professionnelles en entreprises ;
- le manque d'indication sur les formations et diplômes des candidats ;
- la redondance des documents transmis ;
- la proposition de supports pédagogiques désuets ou sans lien avec l'option du concours Peinture-Revêtement ;
- les activités proposées par les candidats ne soient pas du domaine d'activité de la spécialité du concours Peinture-Revêtement ;
- le développement de la seconde partie parfois confuse, d'un style narratif / descriptif, et sans analyse réflexive sur la pratique pédagogique du candidat ;
- le manque de rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique.

Le jury conseille aux candidats de travailler la présentation du dossier pour permettre une lecture agréable pour le jury.

Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie

Dans ces deux premières pages du RAEP, le jury souhaite disposer de manière synthétique, d'éléments permettant de retracer rapidement le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat, avec les temps d'exercices.

Le jury attend des candidats qu'ils présentent leur parcours professionnel en mettant en évidence l'articulation de celui-ci avec les compétences attendues du professeur de lycée professionnel en « peinture-revêtement ».

Les activités professionnelles décrites, y compris celles exercées en entreprise, doivent apporter des informations pertinentes sur le parcours du candidat et ne doit pas se limiter à un inventaire isolé des activités exercées d'un professeur.

Le jury recommande aux candidats de mettre en avant, certaines activités spécifiques lorsqu'elles ont été exercées par le candidat (en lien avec le métier de « peinture-revêtements » conception de sujets, projets pédagogiques pluridisciplinaires, voyages pédagogiques...).

Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles (liées au métier de l'option du concours ainsi qu'au métier d'enseignant) du candidat à travers une réalisation et son l'exploitation pédagogique, d'une mise en situation professionnelle aboutissant à une réalisation en lien avec l'option du concours présenté « peinture revêtements ».

La pertinence du choix de l'activité décrite

Le choix de cette activité pédagogique doit s'inscrire dans un contexte professionnel des métiers de l'aménagement et finition du bâtiment. Cette activité sera issue d'un dossier technique de la spécialité du concours. Elle devra être suffisamment riche afin de permettre au jury d'évaluer la maîtrise, par le candidat, de l'organisation d'une séquence pédagogique.

Le jury a apprécié :

- le choix d'activités issues de situations professionnelles de l'aménagement et finition du bâtiment et transférables à des situations de formation soit en CAP PAR, soit en BAC AFB ;
- le lien entre activités, compétences et savoirs associés du référentiel des diplômes concernés (CAP ou Baccalauréat professionnel) ;
- le lien entre la séquence proposée par le candidat d'un champ habitat avec une projection dans les activités du BCP AFB ou du CAP PAR ;
- une démarche pédagogique structurée étayée par des documents de bonne qualité ;
- l'utilisation du numérique dans les séquences proposées ;
- certains candidats ont présenté une approche pédagogique différenciée en lien avec le public concerné (allophone, anciens élèves de SEGPA, ayant obtenu un CAP...) ;
- l'approche interdisciplinaire de leur projet support (co-intervention, Chef d'œuvre ...).
- l'expression écrite utilisée dans la majeure partie des dossiers.

Le jury a regretté :

- la proposition d'activités ne répondant pas au référentiel d'activités professionnelles des diplômes de l'aménagement finition du bâtiment. Attention à bien s'appuyer sur les référentiels en cours ;
- le choix d'activités ne correspondant pas au niveau du diplôme visé, CAP ou Baccalauréat professionnel (activité trop simple ou au contraire trop ardue) ;
- l'absence de positionnement de l'activité dans une progression pédagogique et son organisation temporelle ;
- l'absence de proposition de méthodologie différente d'apprentissage face à un public hétérogène (pourtant souvent évoqué par les candidats) ;
- l'absence de proposition de remédiation ;
- l'absence de synthèse et d'analyse sur la pratique pédagogique développée ;
- l'absence de documents d'évaluation des compétences visées ;
- le manque de relecture orthographique et grammaticale pour un petit nombre de candidat ;
- l'absence d'un dossier technique support à l'activité pédagogique proposée pour certains candidats,
- le non-respect de l'anonymat des élèves dans les documents présentés ;
- le manque d'actualisation et d'appropriation des documents présentés.

De manière générale, le jury recommande aux candidats de :

- prendre en compte les recommandations du rapport de jury ;
- proposer des séquences issues d'un contexte professionnel en lien avec l'intitulé du concours ;
- préciser les niveaux de classe concernée ;
- positionner la séquence dans le cycle de formation ;
- proposer les modalités d'organisation du groupe classe ;
- définir l'objectif de la séance proposée ;
- indiquer clairement les activités confiées aux élèves ;
- proposer des supports pédagogiques motivants prenant en compte l'hétérogénéité des élèves ;
- proposer les modalités d'évaluation des compétences visées et remédiations si nécessaires ;
- développer une analyse réflexive dans les documents pédagogiques présentés ;
- contextualiser et analyser les annexes proposées ;
- dans le cas d'une présentation pédagogique effectuée en SEGPA, le jury recommande dans la réalisation pédagogique d'exploiter le domaine d'activité du champ habitat : L'aménagement-finition de l'habitat en lien avec les référentiels du CAP PAR et Bac Pro AFB (voir documents ressources SEGPA champ habitat présent sur Eduscol).

ÉPREUVE D'ADMISSION

(Coefficient 2) Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Définition de l'épreuve

Durée :

- Travaux pratiques : quatre heures.
- Préparation de l'exposé : une heure.
- Exposé : trente minutes.
- Entretien : trente minutes.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours des travaux pratiques proposés.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée : l'aménagement et finition du bâtiment.

Au cours de l'exposé devant le jury, le candidat doit :

- expliciter la démarche méthodologique ;
- mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques précédents qui lui ont permis de construire sa séquence de formation ;
- décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Travaux pratiques

Les travaux pratiques s'appuient sur des activités en lien avec les référentiels des activités professionnelles (RAP) des diplômes concernés, plus particulièrement, celles du baccalauréat « Aménagement et finition du bâtiment ».

Les sujets de travaux pratiques indiquent :

- la mise en situation à partir d'une maquette numérique ;
- la prescription d'activités courantes de mise en œuvre du cœur de métier de l'aménagement et finition du bâtiment dans les règles de l'art ;
- la commande relative à la conception d'une séquence ou séance, issue des travaux pratiques ;
- le diplôme concerné (CAP ou BCP) et leur niveau dans le cycle de formation.

Cette première partie d'épreuve d'une durée de 4 heures exige de la part des candidats des gestes professionnels adaptés **au métier de l'aménagement et finition du bâtiment** et transférables à des situations d'enseignement. Il est également attendu des candidats une organisation du poste de travail respectant les règles d'hygiène et de sécurité selon la législation en vigueur (la tenue et les EPI personnels du métier devront être apportés).

La gestion du temps dans la réalisation du travail demandé est un critère déterminant autant que la qualité du travail rendu.

Le jury a regretté :

- des techniques de mise en œuvre non conformes aux règles de l'art (NF DTU, prescriptions professionnelle...);
- des gestes professionnels approximatifs ;
- l'utilisation non appropriée du matériel mis à disposition, pouvant entraîner une mise en danger;
- un manque de réflexion dans l'organisation et le déroulé de la réalisation de l'ouvrage ;
- le manque d'appropriation des sujets et des documents techniques par le candidat ;
- une posture et attitude non appropriées durant l'épreuve par un petit nombre de candidats ;
- le manque d'anticipation par rapport à la réflexion pédagogique liée à la mise en œuvre pour la seconde partie de l'épreuve ;
- le non signalement par les candidats au ministère de leur absence lors des épreuves ;
- le manque de préparation sur les activités cœur de métier de l'aménagement et de la finition ;
- un manque de connaissances transversales en géométrie et mathématique ;
- le manque d'autonomie des candidats dans la réalisation de l'activité demandée.

Le jury a apprécié :

- des tenues professionnelles conformes au métier de la finition et des EPI (peinture-revêtements) ;
- la ponctualité et le respect de l'organisation par les candidats ;
- les techniques de mise en œuvre conformes aux prescriptions professionnelles ;
- l'optimisation du poste de travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;

Le jury recommande aux candidats de se former à minima :

- aux gestes professionnels de base du cœur de métier « peinture-revêtements » ;
- aux gestes professionnels de l'ensemble des compétences de mise en œuvre du référentiel du bac professionnel aménagement finition du bâtiment ;
- à la prévention, hygiène, santé et sécurité au travail ;
- aux principes de colorimétrie (recherche ou correction de teinte) ;
- le jury conseille au candidat de s'appropriier les DTU suivants relatifs à la pose de revêtements muraux et sols :
 - NF DTU 53.12 - Préparation du support et revêtements de sols souples
 - NF DTU 59.1 - Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais
 - NF DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
 - NF DTU 25.41 – Ouvrage en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées

Exposé et entretien avec les membres du jury

La salle mise à disposition des candidats pour la préparation de la séquence et/ou séance pédagogique et pour l'exposé est équipée d'un poste informatique avec des logiciels standards de bureautique (traitement de texte, tableur, diaporama, lecteur de fichier PDF).

Les référentiels des diplômes concernés (CAP « peintre applicateur de revêtement » et baccalauréat professionnel « aménagement et finitions du bâtiment ») sont mis à disposition des candidats, sous format numérique, ainsi qu'une trame vierge de documents pédagogiques (déroulement de séance, fiche de séance...) pouvant être utilisée par le candidat.

Le jury attend des candidats, pour la partie exposée, une séquence et/ou séance en lien avec le TP réalisé :

- précisant les activités proposées aux élèves y compris les documents mis à disposition (modélisation numérique, fiches techniques des produits, extraits de DTU...);
- précisant l'organisation du groupe classe prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et permettant la mise en autonomie des élèves (vidéos, quizz...);
- proposant des éléments de synthèse ;
- précisant les attendus dans l'évaluations des compétences correspondants aux activités proposées ;
- une présentation orale claire, organisée, permettant au jury d'avoir une vision globale de la séance et/ou séquence présentée ;
- une posture répondant à celle attendue d'un enseignant.

Le jury attend des candidats, pour la partie « exposé » :

- la connaissance des principes des valeurs de la République ;
- de faire preuve de leur maîtrise des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01 juillet 2013) ;
- la connaissance de l'organisation du contenu des deux principaux référentiels du concours (CAP « peintre applicateur de revêtements » et baccalauréat professionnel « aménagement et finitions du bâtiment ») ;
- la connaissance du fonctionnement d'un EPLE, en particulier d'un lycée professionnel ;
- la connaissance des règlements d'examens (PFMP, CCF, épreuves ponctuelles...);
- la connaissance des textes réglementaires concernant la formation professionnelle (réformes, apprentissage, ...);
- une maîtrise des outils numériques (traitement de texte, présentation, tableur, viewer BIM...).

Le jury a apprécié :

- la préparation au concours par certains candidats de cette partie d'épreuve ;
- L'écoute et la réactivité de certains candidats.

Le jury a regretté :

- le choix du vocabulaire utilisé ;
- le manque de maîtrise et d'analyse de la structuration d'un référentiel.

De façon, plus générale, ce concours nécessite de la part des candidats :

- une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur métier ;
- une maîtrise des gestes professionnels des métiers de l'aménagement et finition du bâtiment (peinture-revêtements...), s'appuyant sur les DTU et les règles de l'art, devant être transférables à des élèves de lycée professionnel ;
- une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un établissement scolaire et d'une académie ;
- une préparation rigoureuse à cette épreuve d'admission au cours de laquelle le candidat sera amené à démontrer, d'une part ses compétences acquises en entreprise et d'autre part, ses connaissances et compétences professionnelles pédagogiques et didactiques.

Le jury attend de la part des candidats une posture de cadre de la fonction publique.

Le jury souhaite que ce rapport de jury apporte tous les conseils aux candidats de la session 2025 pour se préparer au mieux à ce concours.